
LETTRE AUX FAMILLES

Le 17/06/2020

Chers parents,

Suite à l'intervention de dimanche du Président, M. Macron et comme nous l'avons fait tout au long de cette période particulière, nous venons vers vous une nouvelle fois pour vous communiquer les nouvelles mesures qui s'appliquent concernant les élèves du lycée.

Informations relatives aux périodes de stage / juin -juillet 2020 pour les classes de Seconde et de Première :

Tous les élèves (âgés de plus de 14 ans) peuvent désormais réaliser leur période de stage. Nous vous invitons par conséquent à vous rapprocher des professeurs principaux pour tous ceux qui ne sont pas à ce jour en stage afin de vous munir de la convention et le cas échéant de l'avenant à la convention.

Pour les élèves de Première ayant passé le BEPA nous vous communiquerons la semaine prochaine via Pronote les informations nécessaires pour pouvoir consulter les résultats aux examens.

Informations relatives à l'épreuve de Contrôle du BAC pour les classes de Terminale :

Tous les élèves sont actuellement invités à participer à des oraux d'entraînement à l'épreuve de contrôle du bac dans le cadre du repêchage. Nous vous rappelons l'importance de ces entraînements. D'ici un à deux jours seront mises sur Pronote à la disposition de tous les élèves les convocations à ces épreuves de contrôle.

Elles vous permettront également de consulter les résultats et de connaître le centre d'examen de rattachement. Il a déjà été demandé aux élèves de choisir le domaine (humaniste ou sciences) dans lequel ils souhaitaient être interrogés. Seront convoqués les élèves ayant obtenu une moyenne comprise entre plus de 8 et moins de 10 à l'examen et dont le résultat à l'épreuve 7 est supérieur à 10.

Informations relatives aux classes de 3^{ème} :

La période de décision concernant les orientations a été réalisée dans des conditions difficiles en raison du Covid 19 aussi les élèves de 3^{ème} devront réaliser une période de stage d'une semaine à partir du 22 juin afin de pouvoir se confronter au monde professionnel vers lequel ils se dirigent, comme envisagé lors de la réunion de rentrée avec l'équipe enseignante. Tous les élèves âgés de plus de 14 ans peuvent y prétendre munis de conventions préalablement obtenues auprès des professeurs principaux.

Les lundi et mardi 29 et 30 juin de 9 heures à midi les élèves seront convoqués au lycée pour le passage de l'épreuve de l'ASSR2.

Des convocations seront donc envoyées ultérieurement via Pronote.

Informations relatives aux classes de 4ème :

La période de stage initialement prévue du 8 au 12 juin n'ayant pu se dérouler en raison des mesures de prévention du Covid 19, elle est reportée sur la semaine du 22 juin au 3 juillet. Les conventions pourront être obtenues auprès du professeur principal.

Informations relatives l'épreuve de contrôle du Bac Professionnel

Comme chaque année l'établissement est désigné comme centre d'examen. Le 2 juillet seront convoqués des élèves de certaines filières qui suivent leur formation dans plusieurs établissements. Pour préparer au mieux cette journée l'établissement sera réservé exclusivement à l'organisation les 1^{er} et 3 juillet.

Dans tous les cas une permanence téléphonique et informatique sont toujours à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Le chef d'établissement

Fabienne MORCILLO